

Québec, le 21 mai 2025

OBJET : Demande de bourse

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de Demande de bourse pour l'année scolaire 2025-2026.

Les dossiers complets doivent être reçus au Collège **pour le 16 juin 2025 16h**, pour être traités avant la fin de l'année scolaire. Les demandes reçues après le 16 juin, mais avant le 30 septembre 2025 seront traitées dans le mois d'octobre, s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet (environ 20 000 \$).

Afin de compléter cette demande, nous vous demandons :

- √ De remplir & retourner le formulaire de 2 pages ci-joint ;
- √ D'inclure une copie de l'avis de cotisation d'impôt provincial 2024 pour chaque parent ;
- √ D'inclure une copie de l'avis annuel 2024-2025 du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants 2024-2025 (communément appelée la confirmation d'allocation familiale provinciale reçue à l'été 2024 - l'an dernier) ;
- √ De rédiger une lettre justifiant votre demande, en précisant : tout autre soutien financier pour l'enfant (grands-parents, travail d'été...), le rendement académique et le comportement de l'enfant dans son école.

👉 Le dossier ne sera pas étudié sans tous les documents demandés.

Nous vous précisons que la Fondation contribue au maximum de 60 % des frais afférents & de scolarité. Il a été établi que pour l'année scolaire 2025-2026, le maximum sera de 2 300 \$. De plus, comme il s'agit d'une aide financière pour un mauvais passage financier familial, à la 3^e bourse le montant pourra être réduit de 25 % pour les demandes suivantes.

Si des précisions sont nécessaires, vous pouvez rejoindre la soussignée par courriel à fondationcdc@collegedechampigny.com.

Pour la Fondation Collège de Champigny,



France Trudelle,
trésorière

Élève.s

	Nom	Groupe	No. d'assurance sociale
1			
2			
3			

Parents

	PÈRE	MÈRE
Nom		
Adresse		
Téléphone maison		
Téléphone cellulaire		
Téléphone travail		
Courriel		

Situation de la famille

- Marié(e) vivant ensemble
 Divorcé(e) ou séparé(e)
 Monoparentale (Précisions à fournir dans votre lettre)

Situation de garde

- Garde exclusive (Père Mère
 Garde partagée (50% Autre précisez _____)

Revenus

Revenu du père	Ligne 275	
Revenu de la mère	Ligne 275	
Autres revenus (pension alimentaire reçu et autres)		
Allocations familiales provinciales		
TOTAL		

Nombre d'enfant à charge		
Nombre d'enfant fréquentant	le primaire	
	le secondaire	
	le post-secondaire	
Nombre d'enfant au collège		

Ces informations doivent concorder en tous points avec les avis de cotisation reçus du gouvernement PROVINCIAL.

Une copie du relevé d'allocations familiales provinciales doit être jointe à la présente demande pour fin d'analyse et de traitement.

Compléter votre budget pour les mois à venir. Voir prochaine page. 

Le dossier ne sera pas étudié sans tous les documents demandés

- Famille monoparentale
 Maladie du soutien de famille
 Chômage du soutien de famille

Bourses déjà reçues (Précisez les montants et les années)

Date

Signature du père

Signature de la mère

*RAPPEL : Les dossiers doivent être reçus au Collège pour le **16 juin 2025** afin d'être traités avant la fin de l'année scolaire en cours. Les demandes reçues après cette date mais avant le 30 septembre 2025 seront traitées au mois d'octobre s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet. Ce mode de fonctionnement a été mis en place en raison de l'accroissement du nombre de demandes. Dans tous les cas, la date limite pour présenter une demande pour l'année 2025-2026 est le **30 septembre 2025**.*

BUDGET Choisir Mensuel ou Annuel

REVENUS

PÈRE

MÈRE

Salaire net		
Assurance chômage/Assurance salaire		
CNESST		
Allocations familiales fédérales		
Allocations familiales provinciales		
RRQ (rente orphelin / conjoint survivant)		
Pension alimentaire		
Crédit solidarité TVQ / TPS		
Autre revenu : précisez		
TOTAL DES REVENUS		

DÉPENSES

PÈRE

MÈRE

Hypothèque / loyer		
Assurances Immeuble		
Électricité / Chauffage		
Téléphones / Internet		
Automobile (paiement, assurances, plaque, essence, entretien,...)		
Nourriture		
Vêtements		
Meubles		
Frais de scolarité		
Frais d'activités des enfants		
Loisirs / voyage		
Remboursement prêt étudiant		
Autre dépense : précisez		
TOTAL DES DÉPENSES		

Excédent (Revenus moins Dépenses) _____

*RAPPEL : Les dossiers doivent être reçus au Collège pour le **16 juin 2025** afin d'être traités avant la fin de l'année scolaire en cours. Les demandes reçues après cette date mais avant le 30 septembre 2025 seront traitées au mois d'octobre s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet. Ce mode de fonctionnement a été mis en place en raison de l'accroissement du nombre de demandes. Dans tous les cas, la date limite pour présenter une demande pour l'année 2025-2026 est le **30 septembre 2025**.*